

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2598

14 novembre 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	124704	MGPF S.A.	124703
Adria East S.A.	124682	MJS Holding	124662
André Bustouristik Sàrl	124666	Naturwerk S.A.	124661
Anglo American Investments (Ireland) 2	124702	Nexytal	124698
Antar Invest SA	124661	Poseidon International S.A.	124673
Antibe Polski S.A.	124661	Prisma Integral Luxembourg S.A.	124701
Arfil S.A.	124658	RELOG Holding S.à r.l.	124667
Barclays Luxembourg S.A.	124702	Reviso Expert-Comptable S.à r.l.	124703
BayernInvest Luxembourg S.A.	124663	Reviso S.A.	124704
BBA US Investments S.à r.l.	124666	Reviso S.A.	124704
Bikenbach Finance S.A.	124662	Rupert Foundation S.A.	124664
Botanne S.A.	124658	Satul S.A.	124677
Brandsik S.A.	124676	Semafra S.A.	124681
CEE Growth Luxembourg Sicar SCA ...	124659	Shakian Holding S.A.	124674
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	124693	Sharonlux Holding S.A.	124676
Drill-Tech-Fondations S.à.r.l.	124703	Signum Luxembourg I S.A.	124695
Fin.Sia Holding S.A.	124696	Socoal Holding S.A.	124677
G6 International	124666	Solero S.A.	124663
HPH Investments 3 S.à r.l.	124688	Standard Kay S.A.	124675
HSBC Amanah Funds	124702	STIN Luxembourg SA	124658
Immobilière des Sables S.A.	124702	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l.	124674
Interas S.A.	124692	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	124696
Intérieur & Décoration S.à r.l.	124688	TRT Investments S.A.	124659
Intervalor S.A.	124664	Turtle S.A.	124660
Iride S.A.	124675	Valve Luxco S.à r.l.	124689
Klaver Trend S.à r.l.	124688	Westwood S.A.	124692
Kod' Bar S. à r.l.	124700	Wind Acquisition Finance II S.A.	124659
LIH S.A.	124660	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	124660
Machineinvest S.A.	124703	Zeclat Holding S.A.	124692
Medinainvest S.A.	124664		

STIN Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 50.684.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 août 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Richard Adams a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2007;
- Monsieur Martin Cowley, Senior Vice President, avec adresse professionnelle à Trinity Square, 23-59 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3HE, United Kingdom a été coopté comme administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2007. Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007123006/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Botanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123114/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04216. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 20 janvier 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

O. Conrard / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123183/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs en date du 27 septembre 2007

1. Monsieur Christophe Fasbender a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur et terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
3. La ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Christophe Dauphin, pré-nommé, se fera lors de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WIND ACQUISITION FINANCE II S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123173/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TRT Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.497.

—
Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123164/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05325. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

CEE Growth Luxembourg Sicar SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.579.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 7 septembre 2007

La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. R.C.S Luxembourg B 47.770, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall a été reconduite comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CEE GROWTH LUXEMBOURG SICAR SCA

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123180/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Turtle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 22.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123158/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05298. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.823.

Extrait des décisions prises par les administrateurs en date du 27 septembre 2007

1. Monsieur Christophe Fasbender a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur et terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. La ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Christophe Dauphin, pré-nommé, se fera lors de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WIND ACQUISITION HOLDINGS FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123178/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

LIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.040.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Jean Beissel, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I^{er} L-2210 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123223/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Antar Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 81.297.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 920 du 25 octobre 2001.

Extrait du Conseil d'Administration du 4 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, précité, en tant qu'administrateur-délégué et de nommer Monsieur Klaus Krumnau, précité, au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123224/6449/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Antibe Polski S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.584.

Constituée par acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 462 du 3 mai 2004, modifiée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 266 du 6 février 2006, ensuite modifiée par le même notaire, en date du 6 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 1043 du 29 mai 2006.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer Monsieur KLaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123222/6449/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Naturwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.237.

Constituée par acte passé par-devant Maître Réginald Neumann, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 310 du 4 novembre 1987, modifiée par

acte passé par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 1^{er} septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations c n ° 533 du 7 novembre 1993, modifié par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 291 du 29 avril 1998.

Extrait du Conseil d'Administration du 4 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, précité, en tant qu'administrateur-délégué et de nommer Monsieur Klaus Krumnau, précité, au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123226/6449/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Bikenbach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.225.

Constituée par acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 412 du 24 février 2006.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Luis Ojeda, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123220/6449/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

MJS Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.222.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123221/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Solero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.842.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 210 du 27 février 2003.

Extrait du Conseil d'Administration du 4 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, précité, en tant qu'administrateur-délégué et de nommer Monsieur Klaus Krumnau, précité, au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123225/6449/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, die am 20. September 2007 in Luxemburg stattfand

Die außerordentliche Generalversammlung ruft Herrn Dieter Burgmer, Brienner Straße, 20, D-80333 München, als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 20. September 2007 ab.

Die außerordentliche Generalversammlung wählt Herrn Dr. Ralph Schmidt, Brienner Straße, 18, D-80333 München, als Mitglied des Verwaltungsrates (Vorsitzender) der Gesellschaft. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. September 2007.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

G. Schmit / K. Mertes-Tegebauer

Référence de publication: 2007123227/2517/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Intervalor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 14.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123399/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00259. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Rupert Foundation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.283.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123392/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03100. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Medinainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 132.514.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal Wagner, né le 8 février 1966 à Pétange, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin

2) La société anonyme PRIMECITE INVEST S.A. HOLDING, (RC B No 32.079), avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal Wagner préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDINAINVEST S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat et la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro, divisé en mille actions de trente et un (31,-) Euro chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) PRIMECITE INVEST S A.	999
2) Pascal Wagner	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euro, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de trois administrateurs. En toutes circonstances la signature de l'administrateur détenant les autorisations prévues par la loi est requise.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
2. - sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.
 - b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née le 20 novembre 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin
 - c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes
3. - est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., (RC B No 47.269), ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin

4. - est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature

5. - le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. D'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 9 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12251. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 octobre 2007.

G. D'Huart.

Référence de publication: 2007123388/207/95.

(070143669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

BBA US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.263.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 3 octobre 2007:

- Monsieur David Mark Stanton, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 3 octobre 2007, il est remplacé par Monsieur Andrew Wood, demeurant à GB-S043 7FD Hampshire, NR Lyndhurst, Bank Lane End.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 3 octobre 2007 comme suit:

- Monsieur Andrew Wood, Gérant;
- Monsieur Mark John Dawkins, Gérant;
- Monsieur Mark Hoad, Gérant

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007123913/304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

André Bustouristik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123893/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2007, réf. DSO-CJ00078. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070142937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

G6 International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.116.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007:

- Monsieur Roland Biehler, résidant au 19, boulevard de l'Europe, F-68100 Mulhouse, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2009 suite à la démission de la société à responsabilité limitée INTER-AUDIT.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

G6 INTERNATIONAL

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123912/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.481.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RCP 1 (LUX) S.à r.l., mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 120.129;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RCP 3 (LUX) S.à r.l., mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 120.373;

3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 122.561;

4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts FREO INVESTORS GmbH, mit Sitz in D-64390 Erzhäuser, Kiefernweg 21 (Deutschland), Handelsregister Darmstadt Nummer HRB 85536.

5.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts BLITZ F07-EINHUNDERT-SIEBZIG-FÜNF GmbH (zukünftig FREO INVESTORS II GmbH), mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21 (Deutschland), Handelsregister Frankfurt Nummer HRB 80899.

Alle hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Christopher Dortschy, mit Geschäftsadresse in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie,

gemäß fünf ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Diese Vollmachten werden durch den Vollmachtnehmer und den Notar ne varietur unterzeichnet gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die «Gesellschaft») für die gegenwärtigen und zukünftigen Gesellschafter nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung und mit der vorliegenden Satzung gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, dieser Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft wird unter dem Namen RELOG HOLDING S.à r.l. gegründet.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jedwede Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) aufgeteilt in sechzigtausendsechshundertsechs (60.606) Anteile ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der anderen Gesellschafter. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, welche die Dauer ihres Mandates bestimmen. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Die Gesellschaft wird in allen Umständen gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

Art. 12. Im Fall von mehreren Geschäftsführern kann der Rat der Geschäftsführer aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, welcher kein Geschäftsführer sein muss und welcher für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen.

Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung und der Hauptversammlung wahr, jedoch kann in seiner Abwesenheit der Rat der Geschäftsführer oder die Gesellschafter per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einladungsschreiben per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einladungsschreiben angegeben werden sollen. Auf das Einladungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, durch Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Ein gesondertes Einladungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Rates der Geschäftsführer festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per E-mail (ohne elektronische Unterschrift), per Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Umlaufbeschlüssen gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per E-Mail oder Fax, oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel abgegeben wird. Diese werden schriftlich bestätigt, so dass die Gesamtheit der Unterlagen das Protokoll bilden, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 13. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch den Rat der Geschäftsführer zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 14. Der Tod oder der Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchen Gründen auch immer, bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 15. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 17. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Der Rat der Geschäftsführer kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Abwicklern, welche keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Abwickler haben die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die sechzigtausendsechshundertsechs (60.606) Anteile wurden durch die Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RCP 1 (LUX) S.à r.l, zwanzigtausendneunhundertneunundsiebzig Anteile	20.979
2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RCP 3 (LUX) S.à r.l., neuntausenddreihundertvierundzwanzig Anteile	9.324
3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l, siebzehntausendsiebenhundertsiebenundneunzig Anteile	17.797
4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts FREO INVESTORS GmbH, sechstausendsiebenhundertvierunddreissig Anteile	6.734
5.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts BLITZ F07-EINHUNDERT-SIEBZIG-FÜNF GmbH (zukünftig FREO INVESTORS II GmbH), fünftausendsiebenhundertzweiundsiebzig Anteile	5.772
Total: sechzigtausendsechshundertsechs Anteile	60.606

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausenddreihundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.
2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Matthias Luecker, geboren in Darmstadt (Deutschland), am 16. Dezember 1968, wohnhaft in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Deutschland), Geschäftsführer der Kategorie A;
 - Herr Andrew Pettit, geboren in Cleethorpes (England), am 7. März 1968, wohnhaft in Flat Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP London (England), Geschäftsführer der Kategorie A;
 - Herr Robert Philippe Faber, geboren in Luxemburg, am 15. Mai 1964, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, Geschäftsführer der Kategorie B;
 - Herr Charles Meyer, geboren in Luxembourg, am 19. April 1969, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Geschäftsführer der Kategorie B.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Vertreters der vorgenannten Komparenten diese Urkunde in deutschen Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- The limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 120.129;
- 2.- The limited liability company RCP 3 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 120.373;
- 3.- The limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B number 122.561;
- 4.- The limited liability company under German Law FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Germany), Trade Register Darmstadt number HRB 85536.
- 5.- The limited liability company under German Law BLITZ F07-EINHUNDERT-SIEBZIG-FÜNF GmbH (zukünftig FREO INVESTORS II GmbH), with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21 (Germany), Trade Register Frankfurt number HRB 80899.

All are here duly represented by Mr Christopher Dortschy, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a limited liability company (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of RELOG HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euros (12,600.- EUR) represented by sixty thousand six hundred and six (60,606) shares with no indication of the par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The sixty thousand six hundred and six (60,606) shares have been subscribed by as follows:

1.- The limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l, twenty thousand nine hundred and seventy-nine shares	20,979
2.- The limited liability company RCP 3 (LUX) S.à r.l, nine thousand three hundred and twenty-four shares	9,324
3.- The limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l, seventeen thousand seven hundred and ninety-seven shares	17,797

4.- The limited liability company under German Law FREO INVESTORS GmbH, six thousand seven hundred and thirty-four shares	6,734
5.- The limited liability company under German Law BLITZ F07-EINHUNDERT-SIEBZIG-FÜNF GmbH (zukünftig FREO INVESTORS II GmbH), five thousand seven hundred and seventy-two shares	5,772
Total: sixty thousand six hundred and six shares	60,606

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at one thousand three hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

2. As managers of the company are elected for an indefinite period:

- Mr Matthias Luecker, born in Darmstadt (Germany), on the 16th of December 1968, residing in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany), Category A manager;

- Mr Andrew Pettit, born in Cleethorpe (England), on the 7th of March, residing in Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP London (England), Category A manager;

- Mr Robert Philippe Faber, born in Luxembourg, on the 15th of May 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Category B manager;

- Mr Charles Meyer, born in Luxembourg, on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Category B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2007. Relation: GRE/2007/4357. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 12. Oktober 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007123850/231/352.

(070142849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Poseidon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.215.

Convention de Domiciliation

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 10 mai 2005, entre la Société Anonyme POSEIDON INTERNATIONAL S.A. avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007123777/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Shakian Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 32.524.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera lors de l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / A. Belardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123789/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.013.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 16 juillet 2007

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires réunie en date du 16 juillet 2007 que le mandat des gérants:

1. M. Michael Mc Donald, expert-comptable, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4963 Dippach, né le 10 juin 1948 à Manchester (Angleterre);

2. M. François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né le 16 septembre 1966 à Metz (France);

3. M. Dirk Kirsten, directeur financier, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH 4058 Bâle, né le 12 juin 1968 à Cologne;

4. M. Peter Schreiner, administrateur de société, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH 4058 Bâle, né le 24 mars 1961 à Visp (Suisse),

5. M. Daniel Michaelis, administrateur de société, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH 4058 Bâle, né le 22 juillet 1956 à Winterthur (Suisse).

a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Il résulte encore de ces mêmes résolutions que la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123920/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Iride S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.635.

octobre 2007

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 5) Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 6) Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 7) Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IRIDE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123783/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

S. De Meo / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123788/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Brandsik S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.938.

Ex

—
juillet 2007

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de révoquer Monsieur Hervé Lillo, de sa fonction de commissaire aux comptes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la Société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., société établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69.966. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Fouquet de son poste d'administrateur.

- de révoquer Monsieur Gilles Malhomme de son poste d'administrateur.

- de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Alexia Drancourt, née le 6 avril 1977 à F-75016 Paris, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, 82, rue Perronet

- Madame Marie Antoinette D'Assignies née le 9 mai 1948 à F-42000 Saint Etienne, demeurant à F-75007 Paris, 10bis, rue du pré aux Clercs.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

- de transférer le siège social de la société au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007123775/1383/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

SHARONLUX HOLDING S.A.

D. Murari / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123790/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Socoal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.883.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123787/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TULSA S.A., société anonyme de droit panaméen, immatriculée à Ficha 267553, Rollo 37459, Imagen 0043, établie et ayant son siège social chez AVOCATS MORENO, ARJONA & BRID, Apartado 6-4566, El Dorado, Panama, Republic of Panama, ici représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale générale illimitée donnée à Panama en date du 1^{er} mars 1994.

2) Madame Gabriele Schneider, préqualifiée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SATUL S.A. société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, immobilières, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 120.000,00 EUR (cent vingt mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de 100,00 EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 3.000.000,00 euros (trois millions d'euros) qui sera représenté par 30.000 (cent mille) actions d'une valeur de 100,00 EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Toutefois tous les actes de disposition, les engagements financiers, emprunts, prises, cessions, ventes, achats et donations en usufruit des participations et toutes autres opérations qui dépassent la gestion journalière, sont soumises à l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
1.- TULSA MANAGEMENT S.A., préqualifiée	1.199
2.- Gabriele Schneider, préqualifiée	1
Total:	1.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 120.000,00 EUR (cent vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,00 EUR (deux mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Madame Maria Susca Radogna, employée privée, née le 26 février 1973 à Casamassima (Bari, Italie), avec adresse professionnelle à 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, LAC/2007/30048. — Reçu 1.200 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007123833/5770/222.

(070142792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Semafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.461.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123786/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Adria East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.470.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the 20th of September.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- The company HYPERION CONSULTANTS S.A having its registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753, duly represented by Ms Nathalie Jacquemart, private employee, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 of July 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of a joint stock company:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of ADRIA EAST SA.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

The Board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of March at 2 p.m .

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prenamed	100	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,050.-.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors for duration of six years:

a.- Mr Michaël Dandois, attorney-at-law, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

b.- Mr Antoine Meynial, attorney-at-law, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

c.- Mrs Olivia Kirsch, attorney-at-law, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mrs Olivia Kirsch is designated as President of the Board of Directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor for duration of six years: CHESTER & JONES Sàrl., RCS Luxembourg B 120.602, 62 route de Luxembourg, L-4760 Pétange

Third resolution

The company's registered office is located at Luxembourg, 4, boulevard de la Foire - L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société HYPERION CONSULTANTS S.A., ayant son siège au Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Microjacket 553042, document 1074753

ici représentée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2007.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADRIA EAST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et licences y reliées et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré EUR
HYPERION CONSULTANTS SA, prédésignée	100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.050,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

- a.- Maître Michaël Dandois, avocat à la cour, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- b.- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- c.- Maître Olivia Kirsch, avocate à la cour, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Maître Olivia Kirsch est désignée présidente du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, 62 route de Luxembourg, L-4760 Pétange

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Jacquemart, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, LAC/2007/28331. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007123831/208/311.

(070142707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Klaver Trend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 108.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123892/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2007, réf. DSO-CJ00080. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070142941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Intérieur & Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 15, rue Henry Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 22.978.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123895/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00069. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

HPH Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.461.

L'adresse exacte du gérant Monsieur Christian Nicolas Roger SALBAING est la suivante: 8, Hester Road, Battersea, Albion Riverside, SW 114 AW, Londres, Royaume-Uni.

L'identité exacte du gérant Monsieur Richard Chan WAICHI est la suivante: Richard Waichi CHAN.

L'identité et l'adresse exactes du gérant Monsieur Robin SNG CHENG KHOONG sont les suivantes: Robin SNG, 5000D, Marine Parade Road, 12-14 Singapour, 449287.

L'identité exacte du gérant Monsieur Frank JOHN SIXT est la suivante: Frank John SIXT.

L'identité exacte de la gérante Madame Susan CHOW WOO MO FONG est la suivante: Susan Mo Fong CHOW.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123881/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.334.

In the year two thousand and six, on the seventh day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed,

There appeared:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Greenville Street, St. Helier Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered in the registrar of Companies of the States of Jersey under number 71499 (TML),

here represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 6 December 2006;

The above proxy signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of VALVE LUXCO S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 December 2004, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 349 of 19 April 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 105.334, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and with a corporate capital of three million two hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 3,285,950.-), divided into fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares and eighty thousand (80,000) Class B Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (the «Company»). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 April 2005, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1090 of 25 October 2005.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To acknowledge that the Company holds all the fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 1,285,950.-) so as to reduce it from its current amount of three million two hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 3,285,950.-), divided into fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares and eighty thousand (80,000) Class B Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into eighty thousand (80,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3. To cancel the fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares so redeemed.

4. To set the amount of the Company's subscribed capital at two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into eighty thousand (80,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the reduction of the subscribed capital hereinabove proposed.

5. To confer all and any powers to each manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

III. The appearing party acting as sole shareholder of the Company passed the following resolutions:

First acknowledgment

The sole shareholder acknowledges that the Company holds all the fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 1,285,950.-) so as to reduce it from its current amount of three million two hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 3,285,950.-), divided into

fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares and eighty thousand (80,000) Class B Shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into eighty thousand (80,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to cancel the fifty-one thousand four hundred thirty-eight (51,438) Class A Shares so redeemed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the amount of the Company's subscribed capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-) divided into eighty thousand (80,000) Class B Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. first paragraph. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million euro (EUR 2,000,000.-), divided into eighty thousand (80,000) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confer all and any powers to any manager, each acting individually, in order to implement the above resolutions.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute,

A comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société gouvernée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St. Helier Jersey, les îles anglo-normandes, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat de Jersey sous le numéro 71499 (TML),

ici représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 décembre 2006;

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de VALVE LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 23 décembre 2004, publié dans la Journal Officielle, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 19 avril 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.334, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et avec un capital de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.285.950.-), divisé en cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A et quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, l'ensemble a été entièrement payé (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour le dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 21 avril 2005, publié dans le Journal Officielle de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.090 du 25 octobre 2005.

II. La partie comparante a reconnu être complètement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour qui suit, dont elle a eu connaissance:

Ordre du jour:

1. Constatation de la détention par la Société de toutes les cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A par la Société, avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.289.950.-) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions deux cent quatre-

vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.285.950,-), divisé en cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A et quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Annulation des cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A ainsi rachetées.

4. Fixation du montant du capital souscrit de la Société à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposé ci-dessus.

5. Attribution de tous les pouvoirs à chaque gérant de la Société pour mettre en œuvre la réduction de capital proposé ci-dessus.

III. La partie comparante agissant en tant que seul associé a adopté les résolutions suivantes:

Première constatation

L'associé unique constate que la Société détient toutes les cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A, avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.285.950,-) de manière à le réduire de son présent montant de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 3.285.950,-), divisé en cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A et quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'annuler les cinquante et un mille quatre cent trente-huit (51.438) parts sociales de Catégorie A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, le montant du capital souscrit de la Société est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. premier alinéa. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de Catégorie B avec une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner tous les pouvoirs à chaque gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2006, vol. 909, fol. 33, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124238/239/160.

(070142876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Westwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.748.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Mesdames Marie-Fiore Ries-Bonani et Romaine Scheifer-Gillen, porteurs de signature B de leur poste d'administrateur et tient à les remercier pour leur précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Avec pouvoir se signature B.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Heitz de son poste de Commissaire aux Comptes de la société et tient à la remercier pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société:

V.O. CONSULTING LUX S.A., Windhof Business Center, Bâtiment C - 1^{er} étage, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007124071/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Zeclat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.630.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZECLAT HOLDING S.A.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007124233/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05750. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Interas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERAS S.A.

N. Piccione / J.-F. Detaille

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124234/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05754. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: GBP 49.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TESCO HOLDINGS B.V., a limited liability company incorporated and existing under the Laws of the Netherlands, having its registered office at the Atrium Office 6.1.34, at 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam and registered with the commercial register under number 33168971,

here represented by M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of proxy, given in Amsterdam, on September 4, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of CHESHUNT LUXEMBOURG S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2132 of November 15, 2006 and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 of April 25, 2007.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The Company's share capital is currently fixed at eight thousand six hundred (GBP 8,600.-) British Pounds represented by three hundred forty-four (344) shares of a par value of twenty-five (GBP 25.-) British Pounds each.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the current issued share capital of the Company of eight thousand six hundred (GBP 8,600.-) British Pounds, by an amount of forty-one thousand and seventy-five (GBP 41,075.-) British Pounds (the «Increase Amount»), to forty-nine thousand six hundred and seventy-five (GBP 49,675.-) British Pounds by the issue of one thousand six hundred and forty-three (1,643) shares of a par value of twenty-five (GBP 25.-) British Pounds each, the share holding in the Company by the sole member TESCO HOLDINGS B.V. being increased by one thousand six hundred and forty-three (1,643) shares to one thousand nine hundred and eighty-seven (1,987) shares.

2. To approve the transfer of the registered office of the Company to 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the present resolution.

3. Amendment of Articles 5 and 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above resolutions.

After deliberation, the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the current share capital of the Company by an amount of forty-one thousand and seventy-five (GBP 41,075.-) British Pounds, in order to bring it up from eight thousand six hundred (GBP 8,600.-) British Pounds to forty-nine thousand six hundred and seventy-five (GBP 49,675.-) British Pounds, by the issue of one thousand six hundred and forty-three (1,643) shares of a par value of twenty-five (GBP 25.-) British Pounds.

The sole shareholder here represented as aforementioned declares to subscribe to all the one thousand six hundred and forty-three (1,643) shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to forty-nine thousand six hundred and seventy-five (GBP 49,675.-) British Pounds.

The amount of forty-nine thousand six hundred and seventy-five (GBP 49,675.-) British Pounds is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

It is unanimously resolved to amend Article 6 of the Articles of Association which shall read as follows:

«The Company's share capital is set at forty-nine thousand six hundred and seventy-five (GBP 49,675.-) British Pounds, represented by one thousand nine hundred and eighty-seven (1,987) shares with a par value of twenty-five (GBP 25.-) British Pounds each.»

Third resolution

Insofar as necessary, it is acknowledged that as a result of the foregoing the sole member, TESCO HOLDING B.V., owns all the outstanding one thousand nine hundred and eighty-seven (1,987) shares.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to transfer of the registered office of the Company to 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the present resolution.

Fifth resolution

It is unanimously resolved to amend the first sentence of Article 5 of the Articles of Association which shall read as follows:

«The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 58,930.30

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 3,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TESCO HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée valablement constituée existant sous les Lois des Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 33168971, ayant son siège social à l'Atrium Office 6.1.134, au 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam,

ici représentée par M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 4 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de CHESHUNT LUXEMBOURG S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 20 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2132 du 15 novembre 2006 et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, à L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 25 avril 2007.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à huit mille six cents (GBP 8.600,-) Livres Sterling divisés en trois cent quarante-quatre (344) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (GBP 25,-) Livres Sterling par part sociale.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social émis actuel de la Société de huit mille six cents (GBP 8.600,-) Livres Sterling d'un montant de quarante et un mille soixante-quinze (GBP 41.075,-) Livres Sterling (le «Montant d'Augmentation»), à quarante-neuf mille six cent soixante-quinze (GBP 49.675,-) Livres Sterling par l'émission de mille six cent quarante-trois (1.643) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (GBP 25,-) Livres Sterling par part sociale, la participation de l'associée unique TESCO HOLDINGS B.V. dans la Société, étant augmentée de mille six cent quarante-trois (1.643) parts sociales, s'élève à mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales.

2. Approuver le transfert du siège social de la Société au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec prise d'effet à la date des présentes.

3. Modification des articles 5 et 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille soixante-quinze (GBP 41.075,-) Livres Sterling, pour le porter de huit mille six cents (GBP 8.600,-) Livres Sterling à quarante-neuf mille six cent soixante-quinze (GBP 49.675,-) Livres Sterling, par l'émission de mille six cent quarante-trois (1.643) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (GBP 25,-) Livres Sterling par part sociale.

L'associé unique représenté comme il est dit déclare souscrire à toutes les mille six cent quarante-trois (1.643) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par un apport en espèces de quarante et un mille soixante-quinze (GBP 41.075,-) Livres Sterling.

La somme de quarante et un mille soixante-quinze (GBP 41.075,-) Livres Sterling est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-neuf mille six cent soixante-quinze (GBP 49.675,-) Livres Sterling, représenté par mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (GBP 25,-) Livres Sterling chacune.»

Troisième résolution

Pour autant que besoin, il est constaté à l'unanimité, en conséquence des présentes, que l'associée unique TESCO HOLDINGS B.V. détient l'intégralité du capital social émis représenté par mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec prise d'effet à la date des présentes.

Cinquième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut ajournée.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 58.930,30

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de la modification des statuts sont estimés à EUR 3.400,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présentes minutes sont rédigées en anglais suivies d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Brauckmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29385. — Reçu 589,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124256/242/151.

(070142887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007124257/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05831. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Fin.Sia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour FIN.SIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124338/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03440. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

In the year two thousand and seven, on the second of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 1st, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS OVERSEAS FINANCING S.à r.l., (the «Company»), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.642, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 26, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the thirtieth of September 2007 closing on the second of October 2007.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on the third of October of each year and ends on the second of October of the subsequent year.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS AUTOMOTIVE COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS OVERSEAS FINANCING S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.642, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au deux octobre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trente septembre 2007 clôturera le deux octobre 2007.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le trois octobre de chaque année et se termine le deux octobre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29875. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007125617/211/83.

(070144440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Nexytal, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 132.634.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) Madame Sazie Asan-Sala, employée privée, demeurant 89, avenue Périgueux, F-67800 Bischheim (France)
2) Monsieur Michel Pruvost, employé privé, demeurant au 3, rue du Fossé Neuf, F-67800 Bischheim (France)
tous ici représentés par Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de 2 procurations données le 20 septembre 2007, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varientur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEXYTAL.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier, en ce compris l'achat, la vente et la gestion d'immeubles.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement, en ce y compris la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Madame Sazie Asan-Sala, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2 Monsieur Michel Pruvost, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Mademoiselle Joëlle Wenger, employée privée, née le 21 novembre 1962 à Strasbourg (France), demeurant au 2, rue Edouard Teutsch, F-67000 Strasbourg
 - b) Mademoiselle Juliette Voltz, employée privée, née le 20 mars 1959 à Ingwiller (France), demeurant au 2, rue Edouard Teutsch, F-67000 Strasbourg

c) Monsieur Yves Wenger, employé privé, né le 15 janvier 1965 à Strasbourg (France), demeurant au 29, Birkenstrasse, D-77731 Willstätt (Allemagne).

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CCI S.A. inscrite au R.C.S Luxembourg B 60 024, avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

6) Le siège social de la société est fixé au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es-qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Saddi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29144. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007126300/208/125.

(070145530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Kod' Bar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 49, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 132.586.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sandra Thiriart, indépendante, née à Luxembourg, le 20 octobre 1986, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 99, rue Michel Rodange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KOD' BAR S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec le débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Sandra Thiriât, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

- Monsieur Michel Arnould, serveur, né à Neufchâteau (France), le 21 janvier 1979, demeurant à L-4520 Niederborn, 46, rue Mathendahl.

II.- Est nommée gérant administratif de la société:

- Madame Sandra Thiriât, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à: L-4210 Esch-sur-Alzette, 49, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Thiriât, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12076. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007125259/219/72.

(070144720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Prisma Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 103.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007125276/242/12.

(070143491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007125273/242/12.

(070143487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Anglo American Investments (Ireland) 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.415.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007124396/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04974. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Barclays Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.193.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour BARCLAYS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124363/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04403. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

HSBC Amanah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.964.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSBC AMANAH FUNDS SICAV
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007124365/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI09006. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

MGPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.379.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007124362/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01551. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.205.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour MACHINEINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124359/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03300. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Drill-Tech-Fondations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124369/6961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05932. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Reviso Expert-Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

REVISO EXPERT-COMPTABLE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007124375/7689/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05671. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Reviso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.219.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVISO S.A.,

Société Fiduciaire de Comptabilité

Signature

Référence de publication: 2007124372/4325/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05668. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Reviso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVISO S.A.

Société Fiduciaire de Comptabilité

Signature

Référence de publication: 2007124379/4325/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05663. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions prises suite à la résolution circulaire datée du 30 juin 2007

1. Ratification de la nomination de M. Julian Kramer, administrateur, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV en remplacement de M. Christophe Bécue, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Legal & Compliance Assistant

Référence de publication: 2007123203/44/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.
